

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Délégation à la Sécurité
et à la Circulation Routières**

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

SERVICE DU FICHER NATIONAL
DES PERMIS DE CONDUIRE

Affaire suivie par Mme F

Réf. : ξ

Paris, le

29 SEP. 2016

Maître Alexandre BOISSIERE
7 Grand Rue Jean Moulin
34000 Montpellier

Maître,

Par courrier en date du 13 septembre 2016, vous avez de nouveau appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. ; A

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que
dossier de permis de conduire, lequel est doté de six points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur
et par délégation
la chef de la section du permis à points
du service du fichier national
des permis de conduire
Fabienne FONTAS